

8^E CIEL
Société Par actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 54 AVENUE PIERRE GRENIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
927 740 522 RCS NANTERRE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 31/12/2024**

L'an 2024 et le 31/12 à 10 heures, les associés de la société 8^E CIEL, société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, dont le siège social est situé 54 rue Pierre Grenier immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 927 740 522, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par le Gérant par lettre adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Madame Sabine Azoulay en sa qualité de gérante.

Le Gérant constate que sont présents :

- HOLDING RDS
- MADAME KARINE CHALABI

Détenant ensemble la pleine propriété des 1 500 parts composant le capital social de la Société.

Le Gérant constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée conforme, que les associés présents ou représentés détiennent la totalité des parts ayant droit de vote. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau les documents suivants, mis à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence de l'Assemblée, signée par l'ensemble des associés présents ;
- Le texte des résolutions proposées ;

L'Assemblée reconnaît la validité de la convocation et donne acte au Gérant de ses déclarations.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Transformation de la SARL en SAS
- Modification des statuts de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Gérant met successivement aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, du rapport sur la situation de la société établi conformément aux dispositions de l'article L223-43 du code de commerce, ainsi que du rapport du commissaire à la transformation prévu à l'article L224-3 du code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L223-43 et L227-3 dudit code, de transformer la société en société par actions simplifiées à compter de ce jour.

La société, sous sa nouvelle forme, sera régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés par actions simplifiées, ainsi que par les statuts mis à jour et adoptés ce jour.

Cette transformation, effectuée conformément aux dispositions légales, n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination sociale, l'objet social, la durée de la société, ainsi que le montant du capital social restent inchangées.

Le capital social demeure fixé à la somme de 1.500 euros, divisé en 1500 parts de 1 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées, réparties sans modification entre l'associé unique.

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire à la transformation prévue à l'article L224-3 du code de commerce constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transformation de la société en société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

En conséquence des résolutions précédemment votées, **l'article 35 des statuts** a été modifié comme suit :

SA WA

Article 35 - Nomination des dirigeants

Le premier président de la société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- **Madame Sabine Hélène Sarah AZOULAY, épouse ZARHI,**
Née le 17 août 1987 à PARIS 12ÈME (75012),
De nationalité Française,
Demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 172 avenue Charles de Gaulle,
Mariée avec Monsieur Elie Roger ZARHI né le 31 juillet 1981 à Paris 11^{ème} et
demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 12 rue Ernest Deloison sous le régime
de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu le 10 mai 2011 par
Maître Jean-Michel DESCHARD, notaire à Paris 9^{ème}

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Troisième résolution

La collectivité des associés décide que la durée de l'exercice en cours, qui se clôturera le 31 décembre 2025, ne sera pas modifiée du fait de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et, le cas échéant, contrôlés conformément aux dispositions des statuts applicables à la SAS et aux textes légaux en vigueur.

L'approbation des comptes interviendra selon les modalités prévues par lesdits statuts et la réglementation applicable aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices réalisés au cours de cet exercice seront affectés selon les règles prévues par les statuts de la société sous sa nouvelle forme juridique.

Quatrième résolution

La collectivité des associés comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en SAS.

Cinquième résolution

A collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

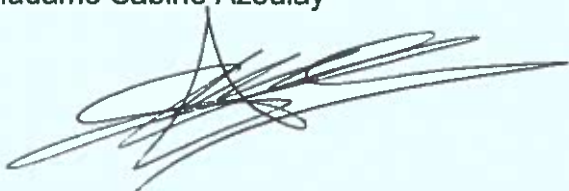
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Gérant.

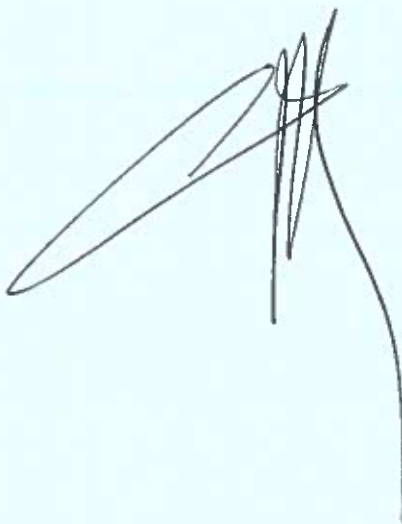
SA 

Signature

HOLDING RDS
Madame Sabine Azoulay

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Madame KARINE CHALABI

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right.Handwritten initials or a signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.